



## Demande de visa d'un étranger. question

-----  
Par Visiteur

Je suis français et je suis en cours de procédure pour un mariage avec une marocaine. je souhaiterais la faire venir pour quelques jours, et par conséquent qu'elle puisse obtenir un visa touristique. je me suis renseigné sur les démarches administratives, mais j'aimerais connaître ce qui n'a pas été mentionné dans ces différentes démarches: on m'a dit que la personne devait travailler ( ce qui est le cas, elle est assistante de direction ds un hotel, rémunérée au smic), et qu'elle devait avoir une certaine somme d'argent sur son compte bancaire.... en bref quel sont réellement les conditions officielles et officieuses pour obtenir un visa touristique pour un Marocain?

ps: elle a également de la famille ( une soeur) en France.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

quel sont réellement les conditions officielles et officieuses pour obtenir un visa touristique pour un Marocain?

En principe une notice explicative accompagne le formulaire de demande de visa.

La loi dispose que la personne qui sollicite un visa dont la durée est inférieure à trois mois doit:

- présenter un justificatif d'hébergement
- un justificatif de sa situation socioprofessionnelle c'est à dire une justification de ses ressources
- un justificatif de moyens d'existence suffisants pour la durée du séjour minimum 25 euros par jour pour les titulaires d'une attestation d'accueil (bordereau de change en euros ou chèques de voyage ou carte bancaire internationale accompagnée des 3 derniers relevés de compte bancaires).
- la réservation d'une place d'avion aller et retour (seul un justificatif de réservation est demandé lors du dépôt de la demande)
  - une assurance voyage couvrant les dépenses médicales, hospitalières et les frais de rapatriement : Valable dans tout l'espace Schengen, d'un montant minimum de garantie de 30.000 euros pour toute la durée du séjour. Cette assurance ne sera exigée qu'après accord de la délivrance du visa

Par ailleurs si vous avez déjà fait publier les bans, ce serait bien également de joindre ce document.

Il faut savoir que tout autre document peut être demandé par l'ambassade et pour ceux là aucune liste n'est établie.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci pour cette rapide réponse. question: pour faire la demande de visa, la réservation d'une place d'avion doit être déjà faite? comment réserver si on ne connaît pas les dates de l'obtention du visa et surtout s'il sera accepté?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

En principe l'on n'exige pas une réservation ferme mais un justificatif de réservation.

Compter en moyenne un délai de 2 ou 3 mois pour l'obtention du visa (il est fort possible que cela soit plus court).

Renseignez vous auprès de l'ambassade pour savoir en moyenne combien de temps prend la procédure et en fonction vous faites une réservation open ou une réservation modifiable.

Cordialement